

Pour publication immédiate

L'Ordre des ingénieurs du Québec met l'éthique de la profession et l'avenir du génie québécois au menu de la campagne électorale

Montréal, le mercredi 26 mars 2014 – L'Ordre des ingénieurs du Québec a profité de la présente campagne électorale pour inviter des candidats des trois principaux partis politiques à s'exprimer sur l'éthique et l'encadrement de la profession ainsi que sur l'avenir du génie québécois. M^e Bertrand St-Arnaud, ministre de la Justice et candidat du Parti québécois dans Chambly, M^e Gilles Ouimet, candidat du Parti libéral dans Fabre et Richard Campeau, ing., candidat de la Coalition avenir Québec dans Anjou–Louis-Riel, représentaient leur parti respectif pour l'occasion.

Devant quelques dizaines de décideurs et de membres de l'Ordre, les candidats ont été sensibilisés à l'importance d'une mise à jour de la loi qui balise la pratique du génie, la Loi sur les ingénieurs, après que deux projets de loi en ce sens soient morts au feuilleton depuis 2012. Le nouveau président de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D., a d'ailleurs insisté sur ce point.

« Nous devons revoir la Loi sur les ingénieurs. Le cadre législatif ne reflète plus adéquatement la pratique du génie et la protection du public en souffre. La loi actuelle date du début des années 1960 et n'a pratiquement pas été modifiée. L'Ordre entend poursuivre les démarches amorcées pour moderniser l'encadrement de la profession, afin que les ingénieurs soient en mesure d'apporter leur pleine contribution au développement de la société québécoise », a déclaré M. Bilodeau.

Par ailleurs, les candidats ont discuté des solutions mises en place ou proposées par l'Ordre pour mieux protéger le public, notamment le programme d'audits des firmes de génie-conseil en cours de développement et l'idée de créer un organisme indépendant sur l'intégrité pour que les donneurs d'ouvrages soient mieux outillés pour prendre des décisions averties.

L'engagement de l'Ordre envers le public

L'Ordre s'est engagé à protéger le public en agissant sur le plan de la prévention et de la discipline, à trouver des solutions concrètes pour répondre aux défis actuels de la profession, ainsi qu'à gérer de manière transparente.

À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe plus de 60 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public. Pour plus d'information, consultez le site Web <http://www.oiq.qc.ca>.

– 30 –

Source :
Aline Vandermeer
Direction des communications et des affaires publiques
Ordre des ingénieurs du Québec
Tél. : 514 845-6141 ou 1 800 461-6141, poste 3253